

**Bureau du 8 juillet 2002**

**Décision n° B-2002-0694**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Cession, aux consorts Bigueres Bertola, de deux parcelles de terrain situées avenue de Gadagne**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de céder deux parcelles de terrain, d'une largeur moyenne de 2,50 mètres environ, couvrant respectivement 192 et 69 mètres carrés situées à Saint Genis Laval, avenue de Gadagne, aux consorts Bigueres Bertola qui souhaitent les incorporer à leur propriété contiguë.

Ces terrains constituent des délaissés, après la réalisation de l'avenue de Gadagne, qui ne présentent pas d'intérêt pour la Communauté urbaine.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, ces parcelles seraient cédées gratuitement compte tenu du fait qu'elles sont inconstructibles, parfaitement inaccessibles par la Communauté urbaine car situées entre la clôture délimitant le domaine public et la propriété privée contiguë et seraient donc rapidement envahies de végétation sauvage car elles résultent d'un léger décalage entre la limite théorique de l'avenue de Gadagne avant travaux et l'emprise réelle après travaux ;

Vu ledit dossier,

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

**2° - La cession** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0 €,  
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 4 227,6 € en dépenses - compte 674 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0027.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,